



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20241008-2024_39-DE



Séance du 08 octobre 2024 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 01/10/2024

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	EX	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBÈ	EX	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES		Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO		Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	EX	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	EX	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER		Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	P	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	EX	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	EX	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Monsieur DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Monsieur LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Monsieur GADRAT		Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGÉ	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD		Monsieur VIGNON	
				Monsieur POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Titulaires		Suppléants		
CDC Isle Double Landais				
Monsieur ELIZABETH	EX	Madame DUCOS		
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL		

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHERExcusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, donne procuration à Monsieur Dominique BEC, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,
 Madame Fabienne FONETENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
 Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la Communauté de Commune du Fronsadais,
 Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la Communauté de Commune du Grand Cubzaguais,
 Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
 Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Fronsadais,
 Monsieur Serge BROUDICHOUX, Délégué titulaire de la Communauté de Commune du Grand Saint Emilionnais, donne procuration à Monsieur Jean-Marie GOMBEAU, Délégué titulaire de la Communauté de Commune du Grand Saint Emilionnais,
 Monsieur Philippe BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté de Blaye,
 Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Isle Double Landais, donne procuration à Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Isle Double Landais,

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
 Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
 Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux,
 Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 08 octobre 2024, 29 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION n°2024-39

Objet : Modification du tableau des effectifs du SMICVAL

Rapporteur : Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	29
Nombre de procurations	09
Nombre de votants	38

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, en vigueur depuis le 01 mars 2022, et notamment les articles L 332-8 à L 332-12 et L 332-23,

Vu la délibération n°2024-22 en date du 02 juillet 2024 relative à la dernière modification du tableau des effectifs du Smicval.

I - Contexte & Enjeux

Considérant que les mouvements de personnel jalonnent la vie de chaque organisation et pour des raisons de légalité* il apparaît essentiel de demander au Comité Syndical d'approuver les délibérations qui modifient le tableau des effectifs. Pour mémoire, la dernière modification du tableau des effectifs a été adoptée par le Comité Syndical le 2 juillet 2024 elle concernait la création de 23 grades d'accueil (avancement de grade), 7 grades pour permettre l'agilité des recrutements et 10 grades pour permettre la reprise en régie des personnels de la COVED.

Considérant que les propositions de modification ci-dessous concernent la création de 2 nouveaux grades d'accueil pour valoriser l'engagement de personnes concernées au titre de la promotion interne 2024.

Considérant que ces propositions de modifications sont proposées sur des emplois permanents déjà existants budgétairement, ainsi, elles n'impactent pas le nombre de postes permanents.

II - Proposition de modifications pour permettre les 3 nominations par voie de promotion interne au titre de l'année 2024

Considérant que les agents bénéficiaires d'une promotion interne sont sélectionnés parmi ceux qui remplissent les conditions fixées par le statut. Ensuite, le choix s'effectue au regard de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle de l'agent. Les agents étant inscrits sur liste d'aptitude, il convient de créer :

- 1 grade de technicien ;
- 2 grades d'agent de maîtrise.

Considérant que ces modifications ont un impact sur la masse salariale, permettant de valoriser l'engagement des personnes concernées. Pour autant, elles n'impactent pas le nombre d'emplois permanents qui reste stable. Les membres du Comité Technique s'étant réunis avant que le processus décisionnel interne soit achevé, ce dernier n'a pas pu se prononcer sur les suppressions des grades d'origine qui seront supprimés automatiquement après avis de ce dernier.

Considérant qu'au total, le tableau des effectifs (cf. Annexe 1), après la création des grades proposés à la présente assemblée, reste stable à 272 postes permanents.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions énumérées ci-dessus.

*Les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	38
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

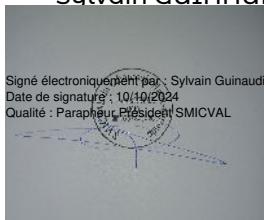
Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 08 octobre 2024

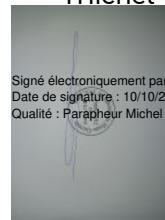
Publié le : 14.10.2024

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie
Date de signature : 10/10/2024
Qualité : Parapheur, Président SMICVAL

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER



Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 10/10/2024
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMICVAL

ANNEXE N°1 – TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMICVAL AU 8 octobre 2024

Le tableau des effectifs ci-après présente la répartition des grades par filière au 19 décembre 2023, sous réserve de la validation des propositions de modifications des effectifs proposées en Assemblée générale et en Comité Social Territorial.

Emplois permanents	Avant délibération	Après délibération
Filière Administrative	52	52
Grade Adjoint administratif	7	7
Grade Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	6	6
Grade Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	11	11
Grade Rédacteur	3	3
Grade Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Grade Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	2
Grade Attaché	18	18
Grade Attaché principal	3	3
Grade Administrateur	1	1
Filière Animation	2	2
Grade Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0	0
Grade Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	2
Filière Technique	201	201
Grade Adjoint technique	72	72
Grade Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	41	41
Grade Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	59	57
Grade Agent de maîtrise	4	6
Grade Agent de maîtrise principal	6	5
Grade Technicien	3	4
Grade Technicien principal de 2 ^{ème} classe	6	6
Grade Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3	3
Grade Ingénieur	4	4
Grade Ingénieur principal	2	2
Grade Ingénieur hors classe	1	1
Contrat durée indéterminé sur emploi permanent	17	17
Nombre de Contrat Durée Indéterminée sur emploi permanent	7	7
Nombre de Contrat Durée Indéterminée sur emploi permanent (sur grade)- reprise en régie	10	10
<i>Dont grade adjoint technique</i>	2	2
<i>Dont grade adjoint technique principal de 2nd classe</i>	2	2
<i>Dont grade adjoint technique principal de 1ère classe</i>	5	5
<i>Dont grade agent de maîtrise</i>	1	1
Total des postes (emplois permanents)	272	272
Total des grades sur emploi permanent	265	265
Contrat projet sur emploi non permanent		
Filière Administrative	4	4
Grade Attaché	3	3
Grade Rédacteur	1	1

Filière Technique		
Grade Ingénieur	3	3
Grade Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Total des grades liés aux contrats de projet	8	8
Total des grades (grades emploi permanent + projet + cdi sur grade)	273	273